



Rsi : litige suite à réclamation somme importante

Par **nath**, le **15/09/2010 à 14:20**

bonjour rnrnJ'ai créé en 2006 une micro entreprise. Celle ci n'a jamais pu démarrer car les fonds n'étaient pas suffisants et aucune banque n'a voulu m'aider à démarrer en octroyant un prêt. J'ai donc été obligée de radier la micro en 2007. rnrnL'urssaf m'a remboursé 1300 euros de trop perçu. rnrnJe reçois auj 2 courriers du RSI me réclamant + de 10 000 euros au titre de cotisation 2006 (de 2007 à 2010 jamais eu de leur nouvelles ???) rnrnJe leur avais transmis en 2007 la copie de ma radiation mais apparemment y'a un bugg. rnrnQue puis je faire ? sachant que j'étais salarié dans une autre entreprise au même moment et que j'avais gardé mon emploi au cas où ? rnrnQuels sont mes droits ? rnrnbien cordialement rnFLO

Par **renet**, le **04/01/2012 à 18:11**

Demander copie Immatriculation
Demander copie Radiation et confronter la date qui doit être la même
si oui
lettre au demandant la Radiation immédiate sous Quinzaine
si non
lettre au Médiateur de la République du département en expliquant
renet en justifiant la radiation ainsi que la demande abusive du RSI
Selon réponse
il reste à saisir le Tribunal des affaires sociales
car ça ne peut qu'être favorable
mais il faut prévoir avec le RSI DE NOMBREUSES LETTRES AR

Par **francis050350**, le **15/01/2012 à 12:38**

Bonjour , En l'absence de déclaration , ils ont procédé à une taxation d'office ; Il faut obtenir communication de tous les courriers qu'ils vous ont envoyé , savoir la date et en fonction de la prescription faire une réclamation en demandant le sursis à paiement .